



Edgewell[®]
PERSONAL CARE

CODE DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
Faire ce qui est juste	3
Notre conduite est importante – Au sein d’Edgewell comme à l’extérieur	3
PORTÉE.....	4
Edgewell entretient des relations avec les Fournisseurs qui partagent nos valeurs.....	4
CONFORMITÉ AUX LOIS.....	4
Violations du Code ou des Lois en vigueur.....	4
LIGNES DIRECTRICES	4
Formation des partenaires opérationnels, politiques et codes	4
Transmission des préoccupations et des questions.....	5
Ligne d’assistance Conformité d’Edgewell.....	5
Enquête sur les signalements de faute professionnelle.....	5
Tolérance zéro envers les représailles	5
ENVIRONNEMENT	6
DROIT DU TRAVAIL ET DROITS HUMAINS.....	7
Non-discrimination Les Fournisseurs	7
Harcèlement et abus.....	7
Travail forcé	8
Travail des enfants	8
Heures de travail	9
Salaires et avantages.....	9
Liberté d’association.....	9
Mécanisme de réclamation.....	9
SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	10
Communication sur les dangers Les Fournisseurs doivent s’assurer que les travailleurs reçoivent les.....	10
Sites de production	10
Dortoirs	11
DÉONTOLOGIE	11
Conformité aux Lois en vigueur	11
Lutte anticorruption.....	11
Anti-trust.....	12
Lutte contre le blanchiment d’argent et le terrorisme	12
Aucun minerai provenant de zones de conflit	12
Comptes.....	12
Valeurs mobilières et délits d’initié.....	12
Anti-boycott.....	12

Importation/Exportation.....	12
Propriété intellectuelle et confidentialité.....	13
Responsabilité en matière de relations	13
Bien-être animal	13
Sous-traitance.....	13
Confidentialité des données et sécurité	13
SURVEILLANCE, CERTIFICATIONS ET AUDIT	14
ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET ACCEPTATION.....	15
ANNEXE.....	16

INTRODUCTION

Faire ce qui est juste

Ces cinq mots façonnent et guident la manière dont Edgewell Personal Care Company et toutes ses filiales, divisions, sociétés affiliées ou agents (collectivement, « Edgewell ») mènent leur activité au quotidien. Chez Edgewell, nous savons que notre réussite à long terme repose sur le fait de mener nos activités de manière éthique et de traiter les gens avec respect et dignité en promouvant l'égalité des chances.



Notre conduite est importante – Au sein d’Edgewell comme à l’extérieur

L’engagement d’Edgewell à avoir des pratiques professionnelles responsables s’étend au-delà des attentes décrites dans notre Code de conduite interne. Il concerne également tous les tiers avec lesquels Edgewell fait affaire. Nous nous attendons à ce que les pratiques professionnelles de nos partenaires tiennent compte de nos valeurs et normes.

Pour clarifier nos attentes, nous avons élaboré un Code de conduite des Fournisseurs (le « Code ») qui détaille les normes de pratiques professionnelles applicables à tous les tiers (« Fournisseurs ») qui produisent des biens pour ou fournissent des matériaux, des biens et/ou des services à Edgewell. En outre, le terme « Fournisseurs » comprend tout titulaire de licence, toute installation ou usine de Edgewell engagés directement ou indirectement¹, par un Fournisseur pour la production de biens ou la fourniture de biens ou services à Edgewell et tout tiers qui produit, se procure, stocke, distribue, commercialise ou vend des biens ou services sous les marques déposées de Edgewell.

Notre Code reprend également nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance liés aux droits de l’homme et au travail, au traitement respectueux et à l’égalité des chances, à la lutte contre la corruption, à la responsabilité environnementale et à notre stratégie Sustainable Care 2030. Les lignes directrices énoncées ici constituent les exigences minimums requises et les Fournisseurs sont encouragés à aller au-delà des exigences énoncées dans ce code.

Veillez prendre le temps de lire attentivement le Code et assurez-vous de bien comprendre les attentes d’Edgewell à votre égard en tant que Fournisseur.

¹ Le Fournisseur devra fournir le Code à chacun de ses sous-traitants et exiger leur conformité au Code, ainsi que leur conformité à toutes les lois applicables.



PORTÉE

Edgewell entretient des relations avec les Fournisseurs qui partagent nos valeurs

Le Code est fourni à tous les Fournisseurs d'Edgewell et s'applique à ceux-ci, et reflète les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuie Edgewell pour mener ses activités de manière éthique, légale, écologiquement durable et socialement responsable, et énonce les attentes essentielles et minimales que tous les Fournisseurs doivent satisfaire pour faire des affaires avec Edgewell. Edgewell attend les plus hauts niveaux d'intégrité de ses Fournisseurs et considère que la conformité au Code est un composant nécessaire à cette intégrité. L'acceptation d'un bon de commande Edgewell par un fournisseur constitue un accord avec le présent Code.

CONFORMITÉ AUX LOIS

Edgewell exige que chaque Fournisseur travaille avec diligence pour mener ses activités en totale conformité avec les lois, règles et réglementations locales et nationales (« Lois ») et les attentes du Code. Lorsque les lois locales diffèrent des attentes énoncées dans le Code, nous exigeons des Fournisseurs qu'ils respectent les normes les plus rigoureuses.

Rien dans le Code ne créera de relation d'emploi avec les travailleurs d'un Fournisseur ou tout droit de tiers nouveau ou supplémentaire pour un Fournisseur ou ses travailleurs.

Le Code est éclairé par les pratiques du secteur et les normes convenues au niveau international, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail.

Violations du Code ou des Lois en vigueur

Les Fournisseurs doivent se conformer directement aux principes et aux attentes du Code. Le respect du Code et des Lois en vigueur est une condition importante pour continuer à faire des affaires avec Edgewell.

Edgewell peut engager des procédures judiciaires ou autres à l'encontre de tout Fournisseur qui enfreint le Code ou les Lois en vigueur dans le cadre de ses activités. En cas de conduite non conforme, Edgewell peut, à son entière discrétion, exiger du Fournisseur qu'il mette en œuvre les mesures correctives spécifiées par Edgewell dans un délai défini ou prendre des mesures pouvant aller jusqu'à la cessation de la relation commerciale et la résiliation de tout contrat associé.

LIGNES DIRECTRICES

Formation des partenaires opérationnels, politiques et codes

Les Fournisseurs doivent communiquer les principes et les attentes énoncés dans le Code à leurs travailleurs et partenaires opérationnels de façon à ce qu'ils soient compris de tous. Pour satisfaire à cette obligation, nous attendons des Fournisseurs qu'ils établissent et maintiennent une formation, des politiques et/ou des codes internes afin de s'assurer que leurs travailleurs et partenaires opérationnels prenant part aux activités menées avec Edgewell comprennent les principes et les attentes énoncés dans le code. En outre, les Fournisseurs doivent fournir un accès au Code EPC dans tous les sites des Fournisseurs, à un endroit fréquenté par les travailleurs et traduit dans les langues applicables parlées par les travailleurs, les superviseurs et les responsables.

Transmission des préoccupations et des questions

Nous encourageons nos Fournisseurs à nous contacter s'ils ont des questions concernant le Code ou toute préoccupation éthique ou juridique découlant de leur relation avec Edgewell. En outre, toute personne qui a connaissance d'une violation réelle ou potentielle du Code ou de toute Loi en vigueur par un Fournisseur d'Edgewell, ou d'une autre faute professionnelle, doit immédiatement signaler cette conduite à Edgewell. Les Fournisseurs, y compris leurs employés, peuvent signaler toute préoccupation, de manière confidentielle et anonyme², à la ligne d'assistance Conformité d'Edgewell (gérée par EthicsPoint, notre prestataire de services externe). Vous pouvez contacter la ligne d'assistance Conformité d'Edgewell en utilisant les coordonnées ci-dessous. Les Fournisseurs sont tenus de se conformer à toutes les lois en vigueur en matière de confidentialité des données lorsqu'ils utilisent la ligne d'assistance.

Ligne d'assistance Conformité d'Edgewell

- Appelez le numéro de téléphone gratuit EthicsPoint au 855-405-6557.
 - Les numéros de téléphone spécifiques aux pays sont fournis dans le [Code de conduite des employés d'Edgewell](#) à la page 12.
- Ou effectuez un signalement à notre adresse Web confidentielle : www.edgewell.ethicspoint.com.
 - Si vous ne parlez pas anglais, des traducteurs sont disponibles sur EthicsPoint.
- Si vous avez besoin de contacter le service juridique d'Edgewell, veuillez contacter le directeur juridique ou envoyer un e-mail à l'adresse suivante : LegalEPC@edgewell.com.

Enquête sur les signalements de faute professionnelle

Tous les signalements de violations potentielles de la Loi en vigueur, du présent Code ou des politiques d'Edgewell par les Fournisseurs sont rapidement évalués et font l'objet d'une enquête, le cas échéant. Selon les cas, une enquête pourra être menée par le personnel d'Edgewell et/ou un tiers indépendant, le cas échéant. Tous les signalements de faute professionnelle potentielle seront traités avec une attention et une discrétion appropriées. Cela signifie que les informations concernant une enquête seront partagées avec les personnes qui sont nécessaires pour une enquête et un suivi efficaces, ou comme l'exige la loi applicable. Dans la mesure du possible, la personne à l'origine du signalement est informée lorsque l'enquête est terminée.

Tolérance zéro envers les représailles

Edgewell ne tolère pas les représailles à l'encontre d'une personne qui mentionne un problème ou une préoccupation de bonne foi ou qui participe à une enquête, même si aucune preuve de faute professionnelle n'est trouvée. Par conséquent, les Fournisseurs ne doivent pas exercer de représailles contre leurs travailleurs qui signalent de bonne foi d'éventuelles violations de la Loi ou du Code à Edgewell, aux forces de

² La capacité à signaler des préoccupations de manière anonyme peut être limitée par les lois de certains pays.

l'ordre ou aux agences gouvernementales. En outre, les Fournisseurs ne doivent pas exercer de représailles contre leurs travailleurs pour avoir coopéré ou participé de bonne foi à une enquête sur une faute professionnelle avérée ou présumée, ou sur une violation du Code ou de la loi. Les représailles contre les travailleurs constituent une violation du Code et peuvent entraîner la cessation de la relation commerciale avec Edgewell.

ENVIRONNEMENT

Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les Lois environnementales en vigueur et doivent obtenir, conserver et respecter tous les permis et enregistrements requis relatifs à la protection de l'environnement, et respecter les exigences opérationnelles et déclaratives de ces permis. En particulier, les Fournisseurs doivent :

- **Empêcher le contenu interdit ou restreint relatifs aux produits** : Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre des programmes pour s'assurer que leurs produits ne contiennent pas d'éléments restreints, interdits ou pris ou échangés illégalement, y compris la faune protégée, les plantes protégées ou les produits illégaux du bois.
- **Disposer d'un système de gestion environnementale conforme à toutes les lois environnementales en vigueur** : Les Fournisseurs doivent mettre en œuvre un système de gestion environnementale qui démontre la conformité aux Lois environnementales ainsi que tout permis, licence et autorisation gouvernementale requis.
- **Disposer de procédures pour notifier les autorités de communautés locales et les agences environnementales appropriées des cas de non-conformité.**
- **Identifier et gérer les produits chimiques et les substances dangereuses** : Les Fournisseurs doivent identifier et gérer les produits chimiques et autres substances présentant un danger s'ils sont rejetés dans l'environnement. Ils doivent être utilisés en production de sorte à ce que leur manipulation, déplacement, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination soient sûrs, conformément à toutes les lois environnementales. Les Fournisseurs doivent s'efforcer d'éviter les rejets accidentels ou délibérés de matières dangereuses, y compris les eaux usées et les déchets solides et les émissions atmosphériques de produits chimiques volatils ou d'autres substances qui violeraient les lois en vigueur ou entraîneraient des impacts environnementaux négatifs sur les localités environnantes :
 - **Se conformer aux Lois d'étiquetage applicables pour le recyclage et l'élimination des substances dangereuses et déchets toxiques.**
 - **Gérer et éliminer les déchets solides non dangereux générés par les opérations dans la mesure requise par les Lois en vigueur.**
 - **Surveiller, contrôler et, si nécessaire, traiter les eaux usées générées par les opérations avant décharge dans la mesure requise par les Lois en vigueur.**
 - **Prendre les précautions appropriées pour empêcher la contamination du ruissellement des eaux d'orage des installations du Fournisseur.**
- **Répondre de manière proactive aux demandes de rapports sur le développement durable** : Edgewell attend des Fournisseurs existants et potentiels qu'ils soutiennent nos initiatives de transmission de rapports et de traçabilité pour se conformer au Code. Cela inclut la participation et la réponse à nos demandes d'informations concernant les engagements en matière de durabilité, les progrès, les enquêtes, les audits et d'autres programmes de surveillance de la conformité, tels que les rapports sur l'empreinte écologique, la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement et la vérification par des tiers.

- **Droits fonciers des communautés :** Les Fournisseurs doivent respecter les droits et le titre de propriété et de propriété des individus, des peuples autochtones et des communautés locales. Toutes les négociations concernant l'achat, la location, l'extraction ou l'utilisation de biens, de ressources naturelles ou de terrains, y compris l'utilisation et les transferts de ceux-ci, doivent respecter les principes de consentement libre, préalable et éclairé, de transparence et de divulgation des contrats. Edgewell pratique la tolérance zéro à l'égard de l'accaparement des terres.

Les Fournisseurs doivent se montrer écoresponsables et fournir un effort continu pour augmenter la proportion de matériaux et de produits recyclés qu'ils livrent à Edgewell. Les Fournisseurs doivent identifier des méthodes pour éliminer ou réduire la quantité d'emballage utilisée pour expédier les produits et utiliser des matériaux d'expédition recyclés, recyclables, réutilisables ou consignés lorsque cela est possible. Les Fournisseurs doivent réduire la pollution et les déchets liés à leur activité, y compris les émissions dans l'air et dans l'eau et les émissions de gaz à effet de serre. Les Fournisseurs doivent préserver les ressources naturelles et réduire les empreintes environnementales en menant leur activité de manière durable en réduisant l'impact environnemental de leurs opérations et en encourageant leurs fournisseurs et partenaires à faire de même. Pour faciliter ces réductions, les Fournisseurs doivent adopter des politiques concernant la consommation d'énergie, la gestion des matières dangereuses, la déforestation et d'autres déchets et risques environnementaux pertinents pour leur activité. Les Fournisseurs sont encouragés à mettre en pratique les concepts de minimisation et de réduction des déchets ainsi que de réutilisation et de recyclage des matériaux et produits qu'ils livrent à Edgewell.

DROIT DU TRAVAIL ET DROITS HUMAINS

Non-discrimination Les Fournisseurs

Ne doivent pas discriminer les travailleurs et autres parties prenantes, y compris les clients et les partenaires opérationnels, en fonction de leurs caractéristiques ou croyances personnelles, y compris, mais sans s'y limiter, l'origine ethnique, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'origine nationale, le statut de migrant, d'ascendance, religion, l'âge, l'orientation sexuelle, l'affiliation politique, le handicap, l'état civil, la grossesse ou le statut parental, le statut d'une maladie médicalement reconnu, le statut d'ancien combattant, ou toute autre association auto-identifiée ou perçue avec une catégorie protégée par la Loi en vigueur. Les Fournisseurs ne doivent pas faire preuve de discrimination dans leurs pratiques d'emploi, y compris les candidatures à l'emploi, l'embauche, les promotions, les avantages, la rémunération, les récompenses, l'accès à la formation, les affectations de poste, l'évaluation de la performance/qualité du travail, la discipline et/ou le licenciement, et sont encouragés à démontrer leur engagement à créer et à maintenir une main-d'œuvre diversifiée.

Harcèlement et abus

Les Fournisseurs doivent traiter les travailleurs avec respect et dignité. Toutes les formes de harcèlement physique, sexuel, psychologique ou verbal, de coercition, d'abus, de violence ou de menaces sont interdites sur le lieu de travail et dans les endroits liés au travail. Cela inclut, sans s'y limiter, les moyens de transport, les dortoirs, les toilettes, les véhicules, les voyages d'affaires, les ateliers et pendant les conversations téléphoniques. Tous les travailleurs doivent être protégés contre les représailles, y compris en ce qui concerne le signalement des incidents de harcèlement et d'abus.

Travail forcé

Les Fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, y compris le travail carcéral, le travail en servitude, la servitude pour dettes ou d'autres formes de travail forcé de quelque nature que ce soit, tel que défini dans la Convention [sur le travail forcé de l'OIT \(n° 29\)](#), la Convention sur l'[abolition du travail forcé \(n° 105\)](#) et la Loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (S.B. 657). Cela inclut également le respect de la loi sur l'esclavage moderne de 2015 (Royaume-Uni) et de la loi sur l'esclavage moderne de 2018 (AUS) et de toutes les autres lois de lutte contre le travail forcé pertinentes dans le ou les pays d'exploitation des Fournisseurs. Les travailleurs ne doivent pas être soumis à l'isolement, à des conditions de travail et de vie abusives, à des heures supplémentaires excessives ou faire l'objet de retenues de salaire. Les Fournisseurs ne doivent pas se livrer à l'esclavage ou à la traite des êtres humains de quelque nature que ce soit et doivent évaluer et atténuer les risques d'esclavage et de traite des êtres humains dans leurs opérations. Cette conduite interdite comprend, mais sans s'y limiter : (i) l'emploi de la force, les menaces d'emploi de la force, la contrainte physique ou les menaces de contrainte physique à l'encontre d'une personne ; (ii) les atteintes graves ou les menaces d'atteintes graves à l'encontre d'une personne ; (iii) l'abus ou la menace de violation de la loi ou d'une procédure légale ; (iv) tout plan ou projet destiné à faire croire à une personne que, si elle ne fournit pas tel travail ou tels services, elle ou une autre personne subira des atteintes graves ou des contraintes physiques ; (v) tout acte lié au recrutement, à l'enlèvement, au transport, à l'hébergement, au transfert, à la vente ou à la réception de personnes à l'intérieur de frontières nationales ou internationales, par la force, la coercition, la fraude ou la tromperie, afin de placer des personnes dans des situations d'esclavage ou de conditions analogues ; (vi) la remise de documents d'identité, de documents d'immigration ou de biens de valeur ; (vii) l'imposition de restrictions déraisonnables à la liberté de mouvement des travailleurs ; (viii) l'exigence qu'un travailleur paie pour son emploi ou tous les frais et coûts associés au recrutement et à l'obtention d'un emploi ; (ix) toute exigence ou menace qu'une personne soit endettée ou contrainte de travailler ; et (x) toute exigence ou menace qu'une personne reste dans un emploi pendant une période donnée contre sa volonté. Edgewell peut exiger des Fournisseurs qu'ils attestent que les ressources et services intégrés aux produits d'Edgewell sont conformes aux Lois sur l'esclavage et la traite des êtres humains du ou des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

Travail des enfants

Les Fournisseurs ne doivent pas employer de travailleurs âgés de moins de 16 ans ou dont l'âge est inférieur à l'âge légal minimum applicable, selon le plus élevé des deux, et conformément à la [Convention sur l'âge minimum de l'OIT \(n° 138\)](#). Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les Lois en vigueur en matière de travail des enfants, y compris celles relatives aux salaires, aux heures travaillées, aux heures supplémentaires, au travail dangereux et aux conditions de travail. Les jeunes travailleurs (âgés de 16 à 17 ans) ne doivent pas être autorisés à travailler de nuit, à effectuer des tâches dangereuses ou à faire des heures supplémentaires. Les Fournisseurs ne doivent pas produire de marchandises pour Edgewell en ayant recours à ce qui suit : (i) la vente et le trafic d'enfants ; (ii) la servitude pour dettes et le servage des enfants ; (iii) le travail forcé ou obligatoire des enfants ; ou (iv) le travail susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants. Les Fournisseurs doivent conserver une documentation officielle pour chaque travailleur qui confirme la date de naissance du travailleur. Dans les pays où les documents officiels ne sont pas disponibles pour confirmer la date de naissance exacte, les Fournisseurs doivent confirmer l'âge du travailleur au moyen d'une méthode d'évaluation appropriée et fiable, et devront conserver tous les registres relatifs à cette confirmation.

Heures de travail

Les Fournisseurs ne doivent pas exiger des travailleurs qu'ils travaillent plus que, en retenant la valeur inférieure entre ces deux éventualités : a) jusqu'à 48 heures de travail normales par semaine, plus jusqu'à 12 heures supplémentaires, ou b) les limites des heures normales et des heures supplémentaires autorisées par la Loi locale, sauf dans des circonstances extraordinaires. Dans tous les cas, les travailleurs doivent bénéficier d'au moins 24 heures consécutives de repos par période de sept jours. Toutes les heures supplémentaires doivent être consensuelles, sauf lorsque cela est nécessaire afin de répondre à la demande commerciale à court terme et que le fournisseur est parti à une convention collective librement négociée représentant une partie importante de sa main-d'œuvre, ou dans d'autres circonstances extraordinaires échappant au contrôle du fournisseur, y compris, mais sans s'y limiter, les pics de production inattendus, les accidents ou les urgences. Les Fournisseurs doivent proposer des pauses raisonnables aux mères qui allaitent, conformément aux lois en vigueur et aux directives du secteur.

Salaires et avantages

Les Fournisseurs devront définir les salaires et la rémunération des heures supplémentaires et fournir des avantages conformément à toutes les Lois en vigueur. Les travailleurs doivent recevoir au moins le salaire minimum légal ou un salaire qui respecte les normes de secteur locales, selon l'éventualité la plus élevée. Tous les salaires dus aux travailleurs doivent être versés dans les délais. Les Fournisseurs doivent clairement communiquer les conditions d'emploi, y compris une copie d'un contrat de travail à chaque travailleur dans une langue comprise par le travailleur, et fournir aux travailleurs un bulletin de salaire clair et compréhensible qui comprend les jours travaillés, les salaires gagnés par jour, les heures supplémentaires, les primes, les indemnités et une description de toutes les retenues sur salaire. Bien qu'il soit entendu que des heures supplémentaires peuvent être requises, les taux de salaire horaire pour les heures supplémentaires doivent respecter la législation locale. En l'absence de telles Lois, les Fournisseurs doivent rémunérer les travailleurs à un taux majoré qui n'est pas inférieur à 125 % du taux de salaire normal, comme le recommandent les Conventions [n° 1](#) et [n° 30](#) de l'OIT. Les retenues sur salaire ne doivent pas s'effectuer dans le cadre de mesures disciplinaires, et aucune retenue sur salaire non prévue par la loi nationale ne doit être autorisée sans l'autorisation expresse du travailleur concerné. Des cartes de temps manuelles ou électroniques doivent être utilisées pour les travailleurs horaires.

Liberté d'association

Les travailleurs sont libres d'adhérer aux associations de leur choix. Les Fournisseurs doivent reconnaître et respecter, et ne doivent pas interférer avec, les travailleurs qui souhaitent s'associer légalement et pacifiquement, s'organiser ou négocier collectivement conformément aux lois en vigueur et aux coutumes des pays dans lesquels ils sont employés. La décision à cet égard devra être prise uniquement par les travailleurs. Lorsque le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint en vertu de la loi locale, les employeurs ne doivent pas faire obstacle à d'autres moyens permettant aux travailleurs d'adhérer à des associations ou de les constituer. Lorsque les travailleurs sont représentés par un syndicat, les Fournisseurs sont tenus d'établir un dialogue constructif avec leurs représentants librement choisis et de négocier de bonne foi avec ces représentants.

Mécanisme de réclamation

Les Fournisseurs doivent prévoir un mécanisme de réclamation confidentiel et impartial pour que les travailleurs puissent signaler les réclamations sur le lieu de travail conformément aux lois et réglementations locales et sans crainte d'intimidation. Les Fournisseurs ne doivent tolérer ni entreprendre aucune forme de

représailles contre toute personne qui a demandé conseil ou signalé une plainte, y compris un comportement douteux ou une violation potentielle du Code.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les Fournisseurs doivent fournir aux travailleurs un environnement sûr et sain et prévenir les accidents et les atteintes à la santé découlant de, liés à, ou survenant dans le cadre du travail ou résultant de l'exploitation des installations de l'employeur. Les Fournisseurs doivent également assurer des contrôles appropriés, des procédures de sécurité, un entretien préventif et la fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés, en particulier lorsque les travailleurs sont exposés à des dangers qui peuvent mettre en danger leur sécurité, y compris leur santé reproductive. Les Fournisseurs doivent mettre en place les processus et programmes appropriés qui garantissent un environnement sûr et sain conformément aux exigences réglementaires en vigueur et doivent identifier, atténuer et éliminer les dangers lorsque cela est possible, y compris l'exposition des travailleurs à des tâches d'assemblage physiquement exigeantes, hautement répétitives ou forcées. Des protections physiques, des verrouillages et des barrières doivent être fournis et correctement entretenus pour l'équipement utilisé par les travailleurs. Dans le cadre de cet engagement, les Fournisseurs doivent établir des procédures et des systèmes pour gérer, suivre, enquêter et signaler les blessures et maladies professionnelles. En outre, les Fournisseurs doivent identifier, évaluer, atténuer et, dans la mesure du possible, éliminer l'exposition des travailleurs aux agents chimiques, biologiques et physiques nocifs. Lorsque les dangers ne peuvent pas être éliminés, les Fournisseurs doivent fournir des contrôles appropriés tels que des systèmes fermés et une ventilation. Dans tous les cas, les Fournisseurs doivent assurer des procédures de travail sûres et fournir des EPI appropriés.

Communication sur les dangers Les Fournisseurs doivent s'assurer que les travailleurs reçoivent les

informations, la formation et les avertissements appropriés en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail. Les Fournisseurs doivent publier des fiches de données de sécurité pour toute substance dangereuse ou toxique utilisée sur le lieu de travail.

Sites de production

Les sites doivent être structurellement sûrs, bien entretenus et suffisamment éclairés. Il ne doit y avoir aucune obstruction des allées, sorties ou cages d'escalier. Les sorties doivent être suffisamment et clairement marquées et déverrouillées pour permettre l'évacuation ordonnée des travailleurs en cas d'incendie ou d'autres urgences. Les voies de sortie d'urgence doivent être mises en évidence et clairement indiquées. Un éclairage de secours à piles doit être placé au-dessus de chaque sortie à emprunter en cas d'urgence. Les Fournisseurs doivent anticiper, identifier et évaluer les situations et événements d'urgence, et réduire leur impact en mettant en œuvre des plans d'urgence et des procédures d'intervention. Des exercices d'évacuation doivent être réalisés au moins une fois par an. Un équipement adéquat de détection et d'extinction des incendies doit être facilement disponible et contrôlé régulièrement. Il doit y avoir suffisamment de fournitures de premiers secours appropriées dans chaque site. Chaque site doit disposer d'une circulation et d'une ventilation adéquate. Les Fournisseurs doivent fournir des points d'eau potable gratuits pour tous les travailleurs et permettront un accès raisonnable tout au long de la journée de travail. Les Fournisseurs doivent maintenir, pendant les heures de travail, des installations sanitaires et des toilettes

privées dans un état raisonnablement propre, veiller à ce que leur nombre soit adéquat et ne doivent imposer aucune restriction déraisonnable à leur utilisation. Toute la machinerie doit être entretenue et des dispositifs de sécurité doivent être installés si nécessaire. Tous les matériaux dangereux et combustibles doivent être stockés dans des zones sécurisées et ventilées et éliminés d'une manière sûre et légale.

Dortoirs

Les Fournisseurs qui fournissent des logements aux travailleurs doivent veiller à la propreté et à la sécurité de ces installations. Les espaces de vie doivent répondre à un niveau de vie adéquat pour la santé et le bien-être du travailleur et de sa famille, conformément aux lois nationales, y compris une intimité adéquate (comme indiqué à l'article 12 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) et la sécurité de tous les occupants. Les Fournisseurs doivent fournir des services et un hébergement appropriés aux travailleurs en lien avec la grossesse, l'allaitement et la garde d'enfants, comme le prévoient les lois nationales en vigueur. L'espace habitable par travailleur dans les dortoirs doit respecter l'exigence légale minimale et la norme du secteur local. Les sorties doivent être clairement indiquées à chaque étage et un éclairage d'urgence doit être installé dans les halls, les cages d'escalier et au-dessus de chaque sortie. Des instructions pour l'évacuation en cas d'incendie ou d'autres situations d'urgence doivent être affichées dans tous les dortoirs. Les matériaux dangereux et combustibles utilisés dans le cadre du processus de production ne doivent pas être stockés dans les dortoirs ou dans les bâtiments connectés aux dortoirs. Des exercices d'évacuation incendie doivent être réalisés au moins une fois par an. Des points d'eau potable gratuits doivent être mis à la disposition des résidents des dortoirs. Les résidents doivent avoir accès à des installations sanitaires et des toilettes privées raisonnablement propres dans un nombre adéquat.

DÉONTOLOGIE

Conformité aux Lois en vigueur

Les Fournisseurs doivent s'assurer qu'eux-mêmes, leurs sociétés affiliées et leurs travailleurs respectent toutes les Lois et réglementations en vigueur lorsqu'ils mènent des activités pour Edgewell.

Lutte anticorruption

Les Fournisseurs devront se conformer à toutes les Lois en vigueur, y compris les Lois régissant la conduite vis-à-vis des fonctionnaires comme la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act). Les Fournisseurs ne doivent pas : (i) faire d'offre ou de paiement, directement ou indirectement, à un fonctionnaire ou à toute autre personne, qui constituerait un pot-de-vin illégal en vertu de la Loi en vigueur, (ii) accepter ou demander des paiements illicites ou des choses de valeur ou (iii) se livrer autrement à des pratiques illégales ou à la corruption afin de promouvoir ou de servir les intérêts commerciaux d'Edgewell ou dans le but d'accroître les activités que le Fournisseur mène avec Edgewell. Les fonctionnaires comprennent tout (i) agent, employé ou consultant d'un gouvernement ou d'un ministère ou d'une agence gouvernementale ; (ii) dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une entreprise partiellement publique, parti politique ou fonctionnaire, candidat à un mandat politique ; (iii) cadre ou employé d'une organisation internationale publique, comme l'Organisation mondiale de la Santé ou la Banque mondiale ; (iv) toute personne privée agissant temporairement à titre officiel ; ou (v) le conjoint ou les membres de la famille immédiate de l'une des personnes mentionnées ci-dessus. Tous les paiements d'Edgewell aux Fournisseurs doivent être effectués directement au Fournisseur par un moyen de paiement approuvé et préféré par Edgewell.

Anti-trust

Les Fournisseurs ne doivent pas conclure d'accords ou prendre des mesures qui restreignent déraisonnablement le commerce, sont trompeuses ou restreignent la concurrence. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois antitrust et sur la concurrence en vigueur.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme

Les Fournisseurs doivent se conformer aux Lois en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les Fournisseurs doivent examiner attentivement la source des fonds transmis à Edgewell. Les Fournisseurs doivent également effectuer des contrôles préalables sur les clients et les contreparties afin d'éviter de faciliter par inadvertance le blanchiment d'argent ou le financement d'organisations terroristes dans le cadre de leurs relations commerciales avec Edgewell.

Aucun minerai provenant de zones de conflit

Les Fournisseurs s'engagent à ce qu'aucun minerai de zones de conflit (tantale, étain, or, tungstène ou dérivés) ne soit incorporé ou nécessaire au fonctionnement ou à la production de tout produit livré à Edgewell (y compris dans tout composant fabriqué dudit produit par un tiers) conformément à la [Politique d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflits](#) d'Edgewell.

Comptes

Les Fournisseurs doivent exercer leurs activités avec une stricte intégrité financière et tenir des livres et registres exacts conformément aux principes comptables généralement admis. Les Fournisseurs ne doivent pas faire d'entrées ou d'omissions fausses, inexactes, artificielles ou trompeuses dans tout système, livre, communication ou registre. Les Fournisseurs ne doivent pas intentionnellement effectuer de paiement ou approuver de facture, de note de frais ou d'autre document qui est incorrect, trompeur ou inexact.

Valeurs mobilières et délits d'initié

Les Fournisseurs qui possèdent des informations non connues du public ne doivent pas utiliser ni partager ces informations pour négocier ou permettre à d'autres de négocier des titres Edgewell ou les titres d'une autre société auxquels ces informations se rapportent. Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les Lois sur les valeurs mobilières et le délit d'initié lorsqu'ils mènent des activités pour Edgewell.

Anti-boycott

Le Fournisseur doit se conformer aux Lois américaines et autres lois en vigueur en matière de contrôles, sanctions et lutte contre le boycott en matière d'importation/exportation lors de la conduite de ses activités pour Edgewell, et doit éviter de prendre des mesures qui entraîneraient la violation de ces Lois par Edgewell.

Importation/Exportation

Si le Fournisseur est responsable de l'importation/l'exportation de biens, le Fournisseur doit avoir connaissance et être conforme à toutes les Lois en vigueur et doit effectuer des déclarations exactes et ne pas représenter de manière erronée la valeur ou la nature des biens de quelque façon que ce soit qui donnerait lieu à une responsabilité. Le Fournisseur ne doit pas transférer de biens ou de technologies Edgewell vers des pays ou territoires sanctionnés/sous embargo, vers des parties sanctionnées ou restreintes, ou pour des utilisations finales restreintes, sauf si ce transfert est autorisé en vertu de la Loi ou de la réglementation en vigueur et est explicitement approuvé, par écrit et à l'avance, par Edgewell.

Propriété intellectuelle et confidentialité

Les Fournisseurs doivent respecter les droits de propriété intellectuelle d'Edgewell et des tiers et préserver la confidentialité des secrets commerciaux d'Edgewell et des tiers et d'autres informations exclusives. Les Fournisseurs doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la propriété intellectuelle de Edgewell et son intégrité de marque, et les Fournisseurs acceptent la responsabilité de tenir leurs fournisseurs et sous-traitants responsables également. Dans le cadre de la fourniture des produits à Edgewell, les Fournisseurs doivent s'abstenir d'enfreindre ou de violer tout brevet tiers et doivent prendre des mesures appropriées pour s'assurer que Edgewell ne reçoit pas de produit contrefaisant. Les informations confidentielles et exclusives comprennent toutes les informations qui ne sont pas publiques ou qui ne sont pas faciles à établir ou à obtenir par d'autres. Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser le nom ou les marques commerciales d'Edgewell dans des supports publicitaires ou marketing sans l'autorisation écrite préalable d'Edgewell.

Responsabilité en matière de relations

Les Fournisseurs doivent être sensibles aux codes de conduite internes des collaborateurs d'Edgewell et éviter les conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels d'une personne influencent ou semblent influencer sa capacité à agir de manière objective et dans l'intérêt d'Edgewell. Les Fournisseurs doivent divulguer à Edgewell tout conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les Fournisseurs doivent informer Edgewell si l'un de leurs travailleurs, investisseurs, membres de leur famille ou autres personnes affiliées a une relation avec un employé d'Edgewell à même de prendre des décisions pouvant affecter l'activité du Fournisseur, ou si un employé d'Edgewell a un intérêt de quelque nature que ce soit dans l'entreprise du Fournisseur.

En outre, les collaborateurs Edgewell ne peuvent pas solliciter de cadeaux auprès des Fournisseurs, et un collaborateur Edgewell ne peut pas accepter de cadeaux ou de divertissement si cela peut conduire à influencer, ou donner l'apparence d'influencer les décisions commerciales dudit collaborateur Edgewell au nom du Fournisseur ou à interférer avec la capacité du collaborateur Edgewell à être impartial dans l'exécution de ses obligations. Des copies de ces politiques peuvent être fournies sur demande.

Bien-être animal

Les Fournisseurs doivent respecter le bien-être animal et travailler progressivement à l'adoption de pratiques saines et humaines envers les animaux et fournir un environnement exempt de détresse, de cruauté, d'abus et de négligence qui soit conforme à toutes les Lois en vigueur et aux directives secteur, et basé sur les meilleures technologies et normes disponibles, et conformément à la [Politique d'Edgewell relative aux tests sur les animaux](#).

Sous-traitance

Les Fournisseurs ne doivent pas faire appel à des sous-traitants sans l'approbation écrite préalable d'Edgewell. En règle générale, les Fournisseurs et Sous-traitants doivent être en concurrence loyale et éthique à l'égard de toutes les opportunités commerciales et doivent se conformer à toutes les Lois en vigueur et au Code.

Confidentialité des données et sécurité

Les Fournisseurs doivent s'assurer qu'eux-mêmes, leurs sociétés affiliées et leurs travailleurs respectent toutes les lois et réglementations en vigueur concernant la collecte, l'utilisation et la protection des informations personnelles lors de la conduite d'activités pour Edgewell. Les informations personnelles comprennent les informations relatives à une personne identifiable. Les Fournisseurs doivent prendre les

mesures appropriées pour protéger la confidentialité des informations personnelles des individus. Les Fournisseurs ne doivent pas consulter, utiliser ou divulguer des informations personnelles d'une manière qui n'est pas compatible avec le contexte dans lequel les informations personnelles ont été obtenues par ou au nom d'Edgewell, ou qui n'est pas conforme aux attentes d'Edgewell compte tenu de leur relation commerciale avec Edgewell.

SURVEILLANCE, CERTIFICATIONS ET AUDIT

Les Fournisseurs sont tenus de désigner un ou plusieurs membres du personnel de direction qui seront chargés d'évaluer et de surveiller leur conformité au Code. De temps à autre, et conformément à l'obligation de nos Fournisseurs de se conformer au Code, Edgewell peut demander aux Fournisseurs d'attester leur conformité aux principes du Code.

Pour gérer les risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement, nous utilisons divers critères d'audit tiers pour aider à évaluer la conformité globale des Fournisseurs dans des domaines tels que la qualité, la sécurité et le respect des règles environnementales.

De temps à autre, Edgewell ou un tiers indépendant peut évaluer la conformité des Fournisseurs dans des domaines pertinents pour le Code, tels que les livres et registres financiers, la qualité, la sécurité et le respect des règles environnementales. Les Fournisseurs doivent permettre à Edgewell et/ou à l'un de ses représentants ou agents (y compris des tiers) d'accéder à ses sites, aux dossiers pertinents, aux employés pour des entretiens confidentiels et à d'autres sources pour évaluer la conformité au Code, que ces visites soient annoncées ou non. Les Fournisseurs acceptent de conserver dans leurs dossiers la documentation nécessaire pour démontrer la conformité aux normes mentionnées ci-dessus et acceptent de mettre ces documents à la disposition d'Edgewell ou de ses représentants pour inspection.

Edgewell continuera de développer des systèmes de surveillance pour évaluer la conformité. La conformité aux normes alternatives internationalement reconnues assurera toutefois que des normes minimums sont définies pour les aspects listés dans le Code Edgewell.

- Responsabilité de l'entreprise 8000 (Social Accountability, SA 8000) – Section sur le droit du travail et les droits humains du Code
- Code de conduite du fournisseur des Nations unies – Section sur le droit du travail et les droits humains et Section sur la santé et la sécurité du Code
- Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA) – toutes les sections du Code, à l'exception de la section Absence de minéraux provenant de zones de conflit

Si Edgewell détermine qu'un Fournisseur a enfreint le Code, Edgewell pourra soit mettre fin à sa relation professionnelle soit exiger du Fournisseur qu'il mette en œuvre un plan de mesures correctives. Les Fournisseurs doivent soumettre un plan d'action corrective qui comprend un délai pour corriger les non-conformités identifiées. Si des mesures correctives sont conseillées mais non mises en œuvre, Edgewell suspendra le placement de commandes futures et pourra mettre fin à la production en cours. Les Fournisseurs doivent informer Edgewell immédiatement s'ils prennent connaissance de tout cas de non-conformité au Code de la part de leur société ou de tout fournisseur, et les Fournisseurs prendront les mesures immédiates nécessaires pour remédier à toute non-conformité.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET ACCEPTATION

En acceptant le Bon de commande ou le paiement d'Edgewell, le Fournisseur reconnaît l'acceptation du présent Code de conduite et l'intention de se conformer à ses exigences.

ANNEXE

Code of Conduct Reporting

Reports of potential misconduct can be made directly to your manager, Human Resources to any attorney in the Legal Department, or by anonymously contacting the Compliance Hotline



Telephone Numbers:

United States & Canada: 1-855-405-6557

The following countries have local direct dial numbers for the Hotline:

China	4008801412
Czech Republic	800-144-074
France	0800-90-6951
Israel	180-931-7156
México	001-855-903-8164
United Kingdom	0808-234-6250

Two-step toll-free dialing is used for these countries:

Australia - Optus	Step #1: 1-800-881-011
Australia - Telstra	Step #2: 855-405-6557
Chile	Step #1: 800-225-288
Colombia	Step #2: 855-405-6557
Germany	Step #1: 01-800-911-0011
Hong Kong	Step #2: 855-405-6557
Italy	Step #1: 0-800-225-5288
Japan	Step #2: 855-405-6557
Peru	Step #1: 800-93-2266
Poland	Step #2: 855-405-6557
Russia	Step #1: 0034-811-001
Spain	Step #2: 855-405-6557
Venezuela	Step #1: 800-172-444
New Zealand	Step #2: 855-405-6557

Teamates calling from all other countries should consult www.edgewell.ethicspoint.com for additional dialing information and instructions.